

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté  
française du 25 mars 2021 portant désignation des membres de  
la Commission paritaire centrale des centres psycho-médico-  
sociaux libres confessionnels subventionnés**

**A.Gt. 24-12-2024**

**M.B. 29-01-2025**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 31 janvier 2002 fixant le statut des membres du personnel technique subsidié des centres psycho-médico-sociaux libres subventionnés, notamment les articles 111, 115 et 116 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement du 04 septembre 2002 portant création de la Commission paritaire centrale des centres psycho-médico-sociaux libres confessionnels subventionnés ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 mars 2021 portant désignation des membres de la Commission paritaire centrale des centres psycho-médico-sociaux libres confessionnels subventionnés, modifié par les arrêtés du Gouvernement de la Communauté française des 16 janvier 2023, 23 mars 2023, 08 décembre 2023 et 1<sup>er</sup> octobre 2024 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 03 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française, notamment l'article 78, §1<sup>er</sup>, 17<sup>o</sup> ;

Vu l'acte de subdélégation AD-AGE-0395 du 17 février 2021 pris en faveur de Monsieur Jan MICHIELS, Directeur général adjoint expert ;

Considérant qu'il convient de remplacer les membres démissionnaires,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - A l'article 1<sup>er</sup>, second tiret de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 mars 2021 portant désignation des membres de la Commission paritaire centrale des centres psycho-médico-sociaux libres confessionnels subventionnés, modifié par les arrêtés du Gouvernement de la Communauté française des 16 janvier 2023, 23 mars 2023, 08 décembre 2023 et 1<sup>er</sup> octobre 2024, le tableau est remplacé comme suit :

<b>EFFECTIFS</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
Mme Isabelle GODEFROY	Mme Véronique PARACHE
M. Bernard DETIMMERMAN	M. Jean SONCK
M. David REYNAERT	M. Francis PENNING
M. Cédric PACOLET	M. Roland LAHAYE
M. Adrien ROSMAN	M. Fabien DEGOLLA
Mme Florence SCHUM	Mme Lina MIMMO

**Article 2.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 24 décembre 2024.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Directeur général adjoint expert,

J. MICHIELS